

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

**OBJET :
VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2015 - EAU**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD
Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-
DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS
Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KHAZ,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2015 approuvant le
budget primitif 2015 et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de
l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par
Monsieur le Maire.

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à
l'article L. 2121-14 du CGCT.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une
identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des Finances du 07 avril 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2015 EAU, arrêté comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses réalisées	199 339.66 €
Recettes réalisées	528 626.23 €
Excédent	329 286.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	796 232.54 €
Recettes réalisées	549 523.26 €
Déficit	- 246 709.28 €

Soit un excédent global de 82 577.29 €.

CONSTATE les résultats du budget 2015 EAU :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	- 239 271.60	0.00	- 7 437.68	- 246 709.28
Exploitation	411 500.90	239 271.60	157 057.27	329 286.57
TOTAL	172 229.30	239 271.60	149 619.59	82 577.29

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
15 AVR. 2016
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
14 AVR. 2016
Par publication le :
15 AVR. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-73-DE

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-73b-BF